

SUR UN PROJET DE LICENCE D'ENSEIGNEMENT ES-SCIENCES MATHÉMATIQUES

Dans le rapport publié dans le *Bulletin* 184 (Cf. p. 308 et sq.), il a été insuffisamment précisé que le projet présenté émanait du groupe des professeurs de Mathématiques de l'Université de Paris. Depuis, le projet soumis à une large audience a été complété et il a été adopté sous sa nouvelle forme par la Commission de Mathématiques de la Faculté des Sciences de Paris (3 avril 1957).

Contentons-nous de citer ici quelques passages du nouveau rapport, l'économie générale du projet n'étant pas altérée :

« Ce projet reprend dans ses grandes lignes un projet antérieur ; mais il inclut maintenant un programme de Mathématiques Générales.

Dans la rédaction des programmes, on a tenu compte, autant que possible, d'observations faites par des mathématiciens de diverses Universités ; toutefois, on n'a pu suivre toutes les suggestions, soit parce qu'elles s'opposaient entre elles, soit parce qu'elles n'étaient pas réalisables dans le cadre prévu par le Ministère, soit pour garantir une certaine unité de conception.

Il ne semble pas souhaitable que des programmes rigides soient imposés et appliqués dans toutes les Universités, ne serait-ce que pour sauvegarder l'indépendance des enseignants et permettre une adaptation et une évolution continue des enseignements. Notre but, en proposant des programmes détaillés, est donc surtout de préciser quels sont, d'après nous, les points importants dans un enseignement moderne de Mathématiques au niveau de la licence.

Pour éviter toute sclérose de l'enseignement, on pourrait envisager qu'une adaptation des méthodes et des programmes soit faite tous les cinq ans, en tenant compte des progrès et des besoins de la Science, et de la façon dont nos étudiants ont assimilé notre enseignement. »

Voici les indications essentielles données sur la propédeutique :

« Une année de Mathématiques Générales (6 heures de Mathématiques ; le projet de la Commission de Réforme prévoit également 3 heures de Physique ; notre Commission ne saurait donner son accord à ce nouvel enseignement avant d'en avoir examiné le programme, jusqu'ici inexistant).

Le programme de Mathématiques a été modifié et allégé (suppression de la mécanique et d'une grande partie de la géométrie) ; il a été conçu pour convenir à la fois aux futurs mathématiciens et aux futurs physiciens. »

Il comporte : *« Notions générales d'algèbre. Algèbre linéaire et géométrie. Analyse. Applications pratiques (étude de courbes et surfaces, calcul numérique). »*

D'autre part, l'unité de mécanique comporterait :

« Au premier semestre, 3 heures de mécanique rationnelle allégée ; au second semestre, une heure de mécanique (avec un peu de relativité restreinte), et 2 heures consacrées à un enseignement à options : mécanique des fluides, mécanique céleste, astronomie, probabilités, mécanique physique, équations différentielles et aux dérivées partielles simples de la physique, etc... (suivant les possibilités de la Faculté). »

Enfin, voici ce qui est précisé du certificat d'Analyse générale :

« Au delà de la licence d'enseignement existe un certificat d'Analyse générale. L'enseignement correspondant (3 heures annuelles) est un enseignement de base, et non spécialisé (s'opposant en cela aux actuels « certificats de diplômes »).

α) Les futurs chercheurs sont invités à passer ce nouveau certificat et un certificat spécialisé ; il est obligatoire pour les futurs docteurs.

β) Les candidats à l'agrégation peuvent passer au choix, en guise de diplôme, « Analyse générale » ou un certificat spécialisé. »

Je me contenterai, pour aujourd'hui, de livrer cette documentation complémentaire à la réflexion des Collègues.

G. W.